



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 264** décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2016;
- **Règlement numéro 265** concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2016.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Les règlements numéros 264 et 265 entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 16^e JOUR DE DÉCEMBRE 2015

**Lucie Bourque
Greffière**